

VILLE DE



Nogent-sur-Marne

Procès Verbal du Conseil Municipal

LE LUNDI 26 MARS 2012 A 20 H 00

L'an deux mille douze, le Lundi vingt-six Mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis SCENE WATTEAU sur convocation qui leur a été adressée le 20 Mars 2012 par le Maire conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

SONT PRESENTS à l'ouverture de la séance :

Jacques JP. MARTIN, Maire
Jean Jacques PASTERNAK, Yves DELLMANN, Jean René FONTAINE, Thérèse-Marie THOMÉ, Jean-Paul DAVID, Véronique DELANNET, Déborah MÜNZER, Chantal LETOUZEY de BRUYNE, Christine RYNINE, Sébastien EYCHENNE, Stéphane HIRT, Karine RENOUIL, Christophe IPPOLITO, Adjoint au Maire
Bernard RASQUIN, Michèle NATAF, Anne-Marie GASTINE, Catherine MATRUCHOT, Pascale MARTINEAU, Philippe PEREIRA, Philippe SAJHAU, Aurélie OSSADZOW, Alain DEGRASSAT, Marc ARAZI, Michel GILLES, Edith HESLOUIN, William GEIB, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR :

Mme RENOUX Anne ... à ... Mme RENOUIL Karine
Mme DEBAECKER Estelle ... à ... Mme HESLOUIN Edith
M. DEVYNCK Michel ... à ... M. GILLES Michel
M. MASTROJANNI Michel ... à ... M. GEIB William

ABSENTS EXCUSES :

M. NICOLAS Loïck
Mme FONTAINE Martine
Mme LAVIN Marie

ABSENTS NON EXCUSES :

Mme MONTCHAMP Marie-Anne

Les membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été proposé, en conformité à l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. IPPOLITO Christophe

MODERATEUR : M. DELLMANN Yves

Ces formalités remplies ;

CM 26 MARS 2012

SOMMAIRE

Présentation du Budget primitif 2012.....	6
12/39 - Reprise anticipée des résultats - Budget primitif 2012 - Budget général	35
12/40 - Reprise anticipée des résultats - Budget primitif 2012 - Budget annexe des parkings	35
12/41 - Exercice 2012 - Vote du Budget primitif - Budget principal	35
12/42 - Vote du Budget primitif Budget annexe des parkings - Exercice 2012	38
12/43 - Exercice 2012 - Vote des taux d'imposition - Vote du produit fiscal	39
12/44 - Exercice 2012 - Subventions allouées en faveur des associations	40
12/45 - Exercice 2012 - Subventions allouées en faveur des établissements publics locaux et aux délégataires	40
12/46 - Exercice 2012 - Répartition de la subvention départementale 2012 aux associations à caractère scolaire, culturel, social	41
12/47 - Garantie d'un emprunt de 4.104.000 euros à hauteur de 100 % en faveur de Valophis Habitat pour le financement des travaux de réhabilitation de 228 logements les Vergers du Fort à Nogent.....	41
12/48 - Exercice 2012 - Compétence donnée à M. le Maire en matière d'emprunt de ligne de trésorerie	42

12/49 - Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité dont le SIPPEREC est coordonnateur.....	42
12/50 - Demande de subvention parlementaire auprès de M. CARREZ député du Val de Marne, pour la rénovation et mise en conformité d'une partie de l'éclairage public de la Grande rue Charles de Gaulle.....	43
12/51 - Avenant à la convention du 27 décembre 2001 relative aux informations cadastrales.....	44
12/52 - Modification du tableau des effectifs	44
12/53 - Revalorisation de la prestation interministérielle de restauration accordée aux enseignants du 1er degré	44
12/54 - Approbation de la convention à passer avec l'inspection académique pour l'organisation d'activités impliquant la prestation d'intervenants extérieurs et fixation du taux de vacation des intervenants Echecs de l'école élémentaire Val de Beauté - Année scolaire 2011-2012	45
12/55 - Organisation d'un week end marché de Noël en Alsace	45
12/56 - Autorisation donnée à M. le Maire pour demander des subventions destinées au musée	45
12/57 - Transfert du siège social et modification des statuts du syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité Ile de France (SIGEIF).....	46
12/58 - Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales	46
Questions diverses	46

Mairie de Nogent sur Marne

Conseil municipal

Réunion du 26 mars 2012

(La séance est ouverte à 20 h 05 sous la présidence de M. MARTIN, Maire de Nogent)

M. le Maire.- Bonsoir mes chers collègues.

Nous allons passer à l'appel.

(M. le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux)

En Secrétaire de séance, je propose M. IPPOLITO. Et en modérateur, M. DELLMANN.

Dans la mesure où il n'y a pas de compte rendu de Conseil à approuver, je vais ouvrir la séance et passer la parole à M. RASQUIN pour une communication.

M. RASQUIN.- Merci Monsieur le Maire.

Cette communication fait suite à la dernière séance de Sport en famille qui a eu lieu hier. La saison 2011-2012 de l'opération Sport en famille impulsée par M. le Maire, a cette année encore permis de renforcer les liens entre les administrés et le service sport-jeunesse. Cette session a été marquée par l'ouverture d'un deuxième espace d'accès gratuit au sport à la salle Charles de Gaulle. Grâce aux concours dynamique d'une dizaine d'associations sportives nogentaises de la commune, cette opération aura rassemblé, de 14 heures à 18 heures, en moyenne 200 personnes chaque dimanche au gymnase Leclerc et également en moyenne 89 personnes dans la salle Charles de Gaulle. Ainsi, des activités pédagogiques de découverte très appréciées, sont proposées de manière permanente dans la grande salle du gymnase Leclerc : parcours de gym, trampoline, trottinette, mini basket, badminton,

tennis de table, fitness dans la salle annexe. A cela, viennent s'ajouter des activités ponctuelles des associations comme le baseball, l'aïkido et le twirling bâton. De plus, d'autres activités ponctuelles sont aussi encadrées par les éducateurs sportifs : tir à l'arc, arts du cirque et mini golf. L'ouverture de la salle Charles de Gaulle a permis d'utiliser la cour d'école pour proposer du football en extérieur et un parcours géant de trottinette. Lors de la dernière édition d'hier, un parcours de roller y a été proposé, ce qui permet aux Nogentais éloignés du bois de Vincennes et du stade, d'accéder à un espace sécurisé, sans voiture, pour partager en famille le plaisir de s'initier aux activités de roue. Ce sont donc, sur les deux structures six ETAPS, c'est-à-dire des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, qui assurent l'accueil et l'encadrement des participants.

Je profite aussi de cette occasion pour vous faire un rapide compte rendu du semi marathon du Val de Marne dont la 21^{ème} édition s'est déroulée hier, sur les bords de Marne, et dont l'arrivée était jugée au stade Alain Mimoun. C'est l'une des plus importantes manifestations se déroulant à Nogent puisqu'elle rassemble 2.000 participants sur les deux courses, semi marathon 21,1 kilomètres et le 10 kilomètres. De très bonnes performances ont été réalisées : 30 minutes sur le 10 kilomètres et 1,06 heure sur le semi. Performances favorisées par les excellentes conditions climatiques printanières. A souligner l'excellente performance d'une jeune athlète nogentaise de l'UAI de Nogent, Ophélie VUILLEMIN qui a terminé quatrième des féminines et première dans sa catégorie cadette sur le 10 kilomètres. Je tiens à cette occasion à remercier les équipes jeunesse et sport de M. HERSAN, les équipes de la police municipale de Mme PRADINES et les équipes des services techniques de M. JAMBON qui ont contribué au succès de cet événement sportif, tant sur le plan de l'efficacité que de la sécurité. J'y associe également les nombreux bénévoles de nos associations nogentaises qui, encore une fois, ont permis le bon déroulement de cette épreuve. Les organisateurs ne s'y trompent pas en faisant confiance à la ville de Nogent depuis maintenant plus de 20 ans.

Nous donnons à présent rendez-vous à tous les Nogentais pour la prochaine édition de la course pédestre la Nogent Baltard qui se déroulera le dimanche 13 mai prochain, course maintenant internationale puisqu'elle accueille les meilleurs sportifs de nos villes jumelles. Merci.

M. le Maire.- Merci.

Sur table, nous vous avons déposé un certain nombre de documents. Tout d'abord, deux amendements qui seront discutés lors du vote du budget.

La loi relative à la majoration des droits à construire, les fameux 30 %, mais là c'est seulement le texte de loi que je vous ai proposé. Il y aura forcément un débat sur ce sujet d'abord en commission d'urbanisme et ensuite en Conseil municipal puisque nous avons une date limite pour prendre position sur cette loi.

Deux documents concernant le Grand stade de rugby. Ces deux documents, je vous laisse les découvrir.

Et puis, un courrier de la commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques suite à la saisine par courrier de M. GILLES concernant les conditions de financement de la statue qui doit être implantée à la Petite Italie. Le président de la CNCCFP répond : *je vous précise de plus que la commission n'est pas compétente pour exercer un contrôle sur les budgets municipaux ou sur l'opportunité des initiatives artistiques liées à un programme immobilier dont le financement relève pour tout ou partie d'une société privée.* Vous avez le document, je vous laisse le découvrir.

L'autre point que j'ai souhaité porter à votre connaissance, c'est le vote tout récent, jeudi, du budget du CCAS qui est un budget très important, notamment en matière de prise en charge au plan social d'un certain nombre de personnes. En réalité, c'est un soutien financier aux personnes qui relève du barème des quatre premières tranches de quotient familial, notamment dans le domaine de la restauration scolaire qui, parfois, pose des questions qui doivent être réglées plutôt dans le cadre du CCAS que dans la rubrique des impayés de ce secteur.

Voilà. Nous allons ouvrir la séance.

Présentation du Budget primitif 2012

M. le Maire.- Le premier rapport porte sur la présentation du budget 2012. Je vais laisser Mme RENOUIL vous le présenter. Une fois que cette présentation sera réalisée, nous passerons à une autre phase de la présentation qui permettra d'aborder ce budget chapitre par chapitre puisque vous savez que le budget doit être voté chapitre par chapitre.

(Mme RENOUIL présente le budget)

M. le Maire.- Simplement une précision. Vous l'avez constaté dans le projet de budget qui vous est soumis, nous avons fait état d'une négociation avec la SNCF pour acquérir les anciens bâtiments d'Erval. Aujourd'hui, la négociation est bien avancée. Nous attendons des échanges entre les notaires, à la fois de la SNCF et de la ville. Cet achat sera réparti au plan du règlement sur deux exercices, une moitié cette année, avant la fin de cette année, et une moitié dans le cadre du budget 2013. La capacité de ces terrains a été évaluée sur la faisabilité, document que vous avez sous les yeux, à savoir au centre, un centre sportif avec deux salles, une salle avec gradins et une salle de type gymnase traditionnel. La salle avec gradins a pour objet le remplacement du gymnase Gallieni. Bien sûr, l'opération du centre ville ne débutera que lorsque nous aurons réalisé cette salle avec gradins. La deuxième salle (le deuxième gymnase) est destinée à compléter les équipements publics destinés à la fois aux scolaires mais aussi aux clubs. C'est la partie centrale. Et puis, de part et d'autre, vous avez des faisabilités sur d'une part, à droite le service technique municipal et les services techniques, puisque l'objectif que nous avons est de sortir de la rue de Plaisance où nous sommes en location pour entrer sur des équipements qui seraient dans le patrimoine de la ville. Et à gauche, une faisabilité pour tout ce qui relève des services municipaux qui sont répartis sur plusieurs pavillons, rue des Héros Nogentais.

L'objectif est donc de progressivement sortir de certains bâtiments où la ville est en location, et, deuxièmement, de réaliser la vente d'un certain patrimoine avec, en même temps, une réorganisation des services comme cela d'ailleurs est indiqué dans le projet de budget puisqu'il vous est annoncé qu'un groupe de travail de réflexion vient d'être constitué au niveau de la Direction générale des services, accompagné

des élus, pour revoir l'organisation de nos services dans les années qui viennent. Un projet pareil se fera par phases successives, sachant que la globalité est pour nous étalée sur une dizaine d'années. Nous commencerons cette opération par les deux gymnases qui sont indiqués ici, qui devaient être réalisés sur le site Marie Curie mais, compte tenu de l'évolution de la dépollution de ce site et la nécessité qui nous a été indiquée par l'Agence de sûreté nucléaire de ne construire qu'une seule salle sur le site Marie Curie, il était nécessaire de trouver un autre site pour réaliser le centre sportif dont nous avons réellement besoin.

C'est une information pour la bonne raison que, pour l'instant, vous n'avez que la capacité à construire sur ces terrains en R+2 voire, à certains endroits, en R+3 c'est-à-dire dans le cadre du POS et dans le cadre de la ZAC qui n'est pas encore close sur le secteur de la rue Jean Monet. C'est une ZAC multi-sites. Elle comprenait la rue Jean Monet où nous avons réalisé la Scène Watteau et d'autres équipements. L'autre morceau de cette ZAC, c'était la rue Kléber. C'est simplement pour vous donner une information. Globalement, il faudra avancer par une mise en concurrence, choisir un assistant à maître d'ouvrage. Tout cela n'est qu'au début de la démarche. C'est pour justifier l'achat bien sûr de ces terrains. En gros, une capacité à construire de l'ordre de 16.000 mètres carrés d'activité municipale.

(Mme RENOUIL termine la présentation du budget)

M. le Maire.- Merci Madame RENOUIL pour cette présentation particulièrement exhaustive et très bien charpentée. Nous allons passer maintenant aux questions concernant ce budget 2012.

M. GILLES.- Monsieur le Maire, je voudrais que l'on revienne sur le graphique sur l'encours de la dette. Il y a quelque chose que je ne comprends pas très bien, si c'est possible.

M. le Maire.- Il n'y a pas de problème mais vous l'avez déjà vu en commission des finances.

M. GILLES.- Non, on n'a pas vu le graphique.

M. le Maire.- Vous avez eu les chiffres.

M. GILLES.- Le graphique ne correspond pas aux chiffres qui sont dans l'annexe 2-4 qui détaille l'encours de la dette. C'est pour cela que j'aimerais comprendre. Dans l'annexe 2-4, il est dit que l'encours de la dette à la fin, au 1^{er} janvier 2012, c'est 22,280 millions. Je vous rappelle que vous avez emprunté 5,6 millions au cours de l'année 2011. Cela change quand même pas mal la démonstration que vient de faire Mme RENOUIL.

M. le Président.- On va regarder. On vérifie. On va attendre, je préfère.

C'est bien 22 millions au 1^{er} janvier.

M. GILLES.- 22,280 millions ? On est donc 2 millions au-dessus du graphique.

Mme MUNZER.- (*hors micro*) Au 31 décembre, c'est 20,846 millions.

M. le Maire.- Au 31 décembre.

Mme MUNZER.- Excusez-moi, je ne sais pas cela va aider ou pas, ce sont 22,280 millions d'euros au 1^{er} janvier 2012. En revanche, le capital restant dû au 31 décembre 2012, c'est 20,846 millions, ce qui correspond à ce graphique qui est en fait l'encours de la dette à chaque fois au 31 décembre et non au 1^{er} janvier.

M. GILLES.- C'est le point 2011 qui est faux. Si vous dites que 2012, c'est sur le point 2012, je veux bien que l'on mette 2012 sur 2011. Cela ne me dérange pas. Mais il y a quelque part 22,8 millions.

Mme MUNZER.- En tout cas, au 1^{er} janvier, c'est 22,280 millions. C'est cela qui est bon.

M. le Maire.- Ce sont 22 millions d'euros. Il n'y a pas de problème. De toute façon, cela ne change pas l'équilibre du budget.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. GILLES.- Je vais quand même donner ma réaction par rapport à votre présentation. En fait, la présentation... Il y a maîtrise des taux d'imposition. Cela, je crois que personne ne peut le nier. Effectivement, on vous en donne acte.

En revanche, la maîtrise de la dette, je vous rappelle le contrat de mandature. Vous aviez promis un désendettement pour arriver fin 2011, donc le point en question, à 14 millions d'euros. Cela fait partie de votre contrat de mandature de 2008. On n'est pas à 14 millions mais à 22,8 millions, 22,280 millions pardon. On est quand même à 8,280 millions au-dessus.

On en voit les conséquences sur les charges financières. Il y a quand même une petite divergence par rapport à votre contrat de mandature. On le retrouve au niveau du budget quand on regarde la section de fonctionnement. Si l'on prend les dépenses réelles de fonctionnement, elles sont supérieures aux recettes réelles de fonctionnement. L'explication selon laquelle on investit parce que l'on économise sur le fonctionnement, cela ne tient pas vraiment. En fait on arrive à rééquilibrer la section de fonctionnement grâce justement aux reports de l'année précédente qui ont été générés par les 5,6 millions d'emprunt. Ce n'est pas la première année que cela se produit. Je tiens donc quand même à nuancer le bilan qui a été fait tout à l'heure. On ne peut pas dire qu'il y ait maîtrise de la dette, loin de là. Vous avez complètement explosé les compteurs. Et il n'y a pas non plus maîtrise des dépenses de fonctionnement. Je pense que l'on y reviendra tout à l'heure, dans le vote par chapitre. Un certain nombre de chapitres sont en dérive permanente.

L'autre question que je me posais, c'était sur les dépenses de personnel. J'ai bien compris qu'il y avait l'intégration des 40 agents du conservatoire. Mais on augmente, on passe à plus de 55 personnes. En plus, on embauche pas mal de non titulaires. Cela me surprend car j'ai entendu plusieurs fois le président de la République s'exprimer dans le cadre de la campagne électorale, notamment dans son discours de Lille. Il encourageait les collectivités territoriales premièrement à faire un exercice de RGPP pour maintenir, maîtriser leurs dépenses de fonctionnement. Et en même temps, il les encourageait à titulariser les non titulaires. Il a même dit à Lille qu'il serait bon que tous ceux qui sont non titulaires depuis trois ans, soient titularisés. Je ne comprends pas la

tendance entre l'évolution du personnel Nogent et les grands axes politiques que l'on peut entendre au niveau national.

Après, si l'on revient un peu sur les autres sujets de dépenses, on en parlera tout à l'heure, mais sur les charges générales, vous êtes en augmentation quand même de 3,80. Je vous rappelle que votre contrat de mandature prévoyait 2 %. On vous a proposé un amendement que l'on discutera tout à l'heure, avec effectivement un certain nombre de dépenses qui ne sont sûrement pas prioritaires pour lesquelles on pourrait faire des économies.

Mme RENOUIL.- Pour les emprunts, on a recasé tous nos petits. Le 31 décembre 2010, je vous confirme que c'est bien 20,846 millions d'euros. Là où il manquait un 2, c'était au 31 décembre 2011. Vous voyez sur ce tableau 20,281 millions. Il ne faut pas lire un 0. Il faut lire un 2. C'était 22,281 au 31 décembre 2011. Mais le 31 décembre 2012 est confirmé à 20,846 et les ratios que je vous ai montrés tout à l'heure, sont les bons.

Au niveau des charges générales...

M. GILLES.- Ce sont les calculs au 31 décembre 2012 ?

Mme RENOUIL.- Tout à fait. Ce sont les ratios.

Au niveau des charges générales, je n'ai pas compris les 3,80 %. Vous comparez des choux avec des carottes ou des carottes avec des carottes cette année ?

M. GILLES.- Je compare ce qui figure dans les documents qui nous ont été distribués. J'ai remarqué que, cette année, on faisait une fois de temps en temps, des carottes avec des carottes, de temps en temps des choux avec des carottes. Je vois que l'on est dans la soupe de légumes !

M. le Maire.- Non.

M. GILLES.- Je veux bien que l'on fasse...

M. le Maire.- C'est plutôt votre spécialité que la nôtre.

M. GILLES.- C'est aussi votre spécialité parce que je vous signale quand même que vous êtes à 3,80 si l'on compare de BP à BP. Mais vous êtes bien au-delà si l'on compare du réalisé à BP.

M. le Maire.- Bien sûr, on ne va pas comparer des choses qui n'ont rien à voir entre elles.

M. GILLES.- De toute façon, on prend le plus bas, 3,80. Je vous rappelle que votre contrat de mandature prévoyait, comme maximum, 2 %. On est donc loin des 2 % de votre contrat de mandature.

M. le Maire.- Monsieur GILLES, tous les ans, jusqu'en 2014, va-t-il falloir que je vous rappelle ce qu'est le contrat de mandature ? Et quels étaient les éléments principaux de ce contrat de mandature ? Tous les ans, je passe mon temps à rappeler qu'il y avait d'éléments fondamentaux dans ce contrat de mandature, et puis d'autres qui étaient les conséquences des choix que nous avons faits. Je ne sais pas cela vous échappe mais en 2008, il s'est passé quelque chose. En 2009 aussi et en 2010 aussi. En ce qui concerne la gestion de cette collectivité, jusqu'à preuve du contraire, nous avons pu, sans augmenter les impôts et sans dériver trop sur la dette puisque les chiffres sont là. Vous pouvez dire que la ville est endettée, les chiffres sont là pour vous démontrer, comparés aux autres collectivités de la même strate, que nous sommes tout à fait dans une situation honorable et que la reprise d'ailleurs des résultats de 2011 a permis d'avancer dans un équilibre du budget qui est tout à fait raisonnable. Moi, je ne suis pas marié. Ce contrat de mandature n'est pas écrit dans le marbre. Ce sont les principes qui sont écrits. Je considère que nous les respectons.

Vous nous parlez du Président de la République. Vous nous parlez dans un autre document, de M. HOLLANDE. Vous nous parlez de beaucoup de personnes qui n'ont rien à voir avec la gestion des collectivités locales et surtout des communes. C'est vrai que l'on peut critiquer les collectivités qui embauchent du personnel, qui titularisent des contractuels, etc. C'est tout à fait possible de critiquer des choses pareilles. A l'heure actuelle, notre objectif, dans le contrat de mandature, est d'améliorer la qualité des services à la population, de l'adapter à l'évolution de cette population à la fois en âge et en besoin, dans une

période où la crise a entraîné des problèmes à caractère social qui ne sont pas négligeables. Nous avons, là aussi c'était dans le contrat de mandature, c'est dommage que vous ne le rappeliez pas, nous avons généralisé le quotient familial. Ce n'était pas le cas dans le mandat précédent. Ce quotient familial provoque un certain nombre d'effets. Je prends l'exemple du CCAS, là où nous dépensions en aide l'équivalent de 6 à 7.000 euros, nous avons inscrit 100.000 euros. Je pourrais donner d'autres exemples. Aujourd'hui, la situation de cette collectivité est telle que nous avons pu maintenir à la fois la pression fiscale sur les familles, sur le foncier et en même temps améliorer et faire évoluer les services à la population.

Vous nous parliez de titulaires. Le Président de la République, dans sa grande bonté, a envisagé de titulariser les contractuels. Ce n'est pas lui qui équilibre le budget de la commune de Nogent. En revanche, lorsque la loi nous y obligera, nous nous plierons à cette disposition. Je pense que nous allons avoir d'ailleurs la contrainte de le faire et, à ce moment là, une décision basée uniquement sur l'aspect financier, qui ne tient pas compte des réalités et des spécificités de chaque commune, spécificités qui sont fonction de sa population et de ses besoins, eh bien s'il est nécessaire, cela entraînera une réduction de la qualité des services et, sûrement, l'arrêt d'un certain nombre de contrats. Nous en mesurerons les conséquences au niveau de la vie quotidienne de nos concitoyens. En ce qui nous concerne, nous jouons beaucoup plus sur ce deuxième point, que sur la volonté de gérer cette ville uniquement sur la base financière pure. Il est nécessaire de faire en sorte que cette gestion soit au service de nos concitoyens. Il est hors de question pour nous, tant que nous pourrons le faire, de réduire la qualité et l'ampleur des services à la population. C'est bien un enjeu, lui aussi, qui était dans le contrat de mandature.

Mme RENOUIL.- Je vous rejoins tout à fait, Monsieur le Maire, sur le fait qu'en effet il n'est pas question de réduire la qualité des services que nous faisons aux Nogentais. Parallèlement, pour répondre à cette question sur les charges à caractère général, comme je l'avais dit lors de la commission des finances, on a eu aussi des transferts de charges, ce sont des choses purement comptables, entre le 65 et le 011, entre les charges de gestion courante et les charges à caractère général. Il y a eu des comptes à comptes qui font que l'on a l'impression que les charges à caractère général augmentent de 3,80. En fait, elles

augmentent beaucoup moins parce qu'il y a ces transferts entre les deux chapitres.

Je rappelle aussi que, chaque année, nous disons que nous allons dépenser, par exemple, au niveau du BP 2011 nous avons annoncé des charges à caractère général à hauteur de 10.559.000 euros. A force de travail au quotidien par les services financiers de cette ville et de chaque personne qui travaille pour cette ville, nous n'avons dépensé que 9.396.000 euros. Attendons donc de voir combien on va dépenser effectivement en 2012 avant de crier au loup. Je rappelle, en effet, que l'on arrive chaque année à équilibrer notre budget malgré tous ces cris. Nous empruntons quand même assez peu. Nous n'augmentons pas nos impôts. Voilà.

M. le Maire.- Un autre point, je regrette que vous n'ayez pas associé vos remarques à la courbe qui vous a été présentée en ce qui concerne la dotation générale de fonctionnement, dotation attribuée par l'Etat aux collectivités. Il y a un gel et il y a surtout une remise en cause de ce gel sur les deux à trois années qui viennent. Il faudra que l'on en tienne compte dans nos budgets à venir.

L'autre point important, c'est par exemple la décision du Conseil général de ne plus intervenir, pour certaines collectivités, dans le domaine du fonctionnement de la petite enfance. Nous avons pu, grâce à un travail de fourmi et permanent auprès de la CAF, obtenir des aides qui compensent pour partie la baisse de l'intervention du Conseil général dans le domaine de la petite enfance. C'était le cas depuis des années mais il a été remis en cause. Pourquoi ? Parce que chacun serre ses budgets et renvoie chez le voisin les conséquences d'une telle politique. Nous avons fait face là aussi à cette baisse. Le budget qui vous est présenté, permet au niveau de la petite enfance, d'avoir des programmes de développement en matière de qualité de service. Tout cela, en l'analysant point par point, on oublie parfois de le regarder globalement, ce budget.

Globalement, je suis particulièrement fier au nom de la municipalité, de mes collègues qui travaillent dans les différents secteurs de la ville, de voir combien nous arrivons à maintenir un budget plus qu'honorable puisque, même avec l'opération Baltard, nous avons baissé le budget général de la ville par rapport à 2011. C'est déjà un point. Deuxième point, c'est qu'aucun secteur sensible ne peut dire que l'on a

remis en cause les interventions de la Ville pour soutenir un certain nombre d'activités qui sont des activités importantes pour la vie de nos concitoyens.

M. ARAZI voulait intervenir.

M. ARAZI.- Merci Monsieur le Maire. Bonsoir. Chers collègues, l'élaboration du budget est un temps fort de l'activité municipale et nécessite de la part de tous, services, élus concernés, un important travail au service des Nogentais. Je tiens ici à les remercier. Cela fait écho d'ailleurs à ce que vous venez de dire, Monsieur le Maire. Mes remarques seront surtout destinées à alerter sur certains points mais aussi, au travers de critiques et il y en a qui se veulent constructives, de proposer une autre vision d'avenir pour notre Ville.

Parmi les points positifs, je crois qu'il y a un consensus sur ce point, dans ces temps difficiles sur le plan économique pour beaucoup de nos habitants, je partage le choix indispensable de ne pas augmenter les taux d'imposition en mettant en place une gestion plus rigoureuse des dépenses publiques. Je prends acte aussi de l'amélioration de notre épargne nette qui est un bon indicateur de la santé de notre collectivité.

Là, cela se gâte un peu, parce que parmi les points négatifs et comme j'ai pu vous le dire durant le débat d'orientations budgétaires...

M. le Maire.- Mais pas en commission des finances parce que vous n'y assistiez pas.

M. ARAZI.- Si vous me permettez, oui, les évènements de lundi dernier m'ont amené à participer à la marche silencieuse. J'ai considéré que c'était là où il fallait être.

L'augmentation des charges du personnel, je vais commencer par cela, je l'avais évoquée dans le DOB, de près de 10 % entre 2009 et 2010, soit 2 millions d'euros sur les 22 millions d'euros, me semble trop importante. Et en particulier, vous évoquiez dans la présentation du document, la reprise du personnel du conservatoire, 39 agents on a vu qu'il y en avait 40, et quelques agents de la police

municipale. Or, j'ai vérifié, la masse salariale du conservatoire quand elle était de niveau associatif, représentait en moyenne 500.000 euros de charges de personnel, charges incluses. Je souhaiterais donc, et je pense que c'est un élément important, avoir des précisions sur cet écart salarial. Comment est-on passé finalement des 500.000 aux 2 millions ?

Le deuxième point, je vous l'avais déjà signalé, j'ai noté d'ailleurs des éléments concernant les droits de mutation qui représentent aussi 3 millions d'euros. C'est le recours systématique à l'utilisation du plafond légal de densité qui sur-densifie et traumatise le cadre de vie de tous les quartiers de Nogent. Il est associé à une augmentation de plus de 10 % de la population nogentaise sur la dernière décennie mais, et là je ne partage pas votre point de vue, sans mettre en face les services à la population indispensables, à savoir et vous l'avez, j'imagine que vous vous attendiez à mes remarques, à savoir aucune création de place de crèche créée en 4 ans alors que le besoin est tout à fait prégnant depuis 2008. Il en va de même pour...

M. le Maire.- La crèche du Jardin des Lutins a été inaugurée à quelle date, Monsieur ARAZI ?

M. ARAZI.- Je vais finir mon intervention.

M. le Maire.- Les 60 berceaux ont été inaugurés à quelle date ? Il ne faut pas affirmer des choses sans apporter des preuves.

M. ARAZI.- Monsieur le Maire, j'ai un temps de parole. J'entends bien que vous n'êtes pas d'accord.

M. le Maire.- S'il y avait un temps de parole, vous l'auriez dépassé.

M. ARAZI.- Vous aurez l'occasion de me répondre.

M. le Maire.- Bien sûr que vous allez continuer.

M. ARAZI.- Ecoutez-moi...

M. le Maire.- Monsieur ARAZI, je vous interromps mais je ne vous empêche pas de parler. Je vous dis simplement que vous avez dépassé votre temps de parole mais ce n'est pas le problème.

M. ARAZI.- Non...

M. le Maire.- Vous m'excusez, laissez-moi finir. Je dis bien : ce n'est pas le problème. Sur un sujet pareil, le temps de parole est secondaire. Je dis simplement que si vous affirmez une chose pareille, dites-nous à quelle date nous avons mis en service les 60 berceaux de la crèche des Lutins ? Et vous verrez que vous êtes en train de vous tromper.

M. ARAZI.- Je confirme ce que je vous dis.

Et la deuxième chose, c'est que nous venons d'écouter pendant 1,10 heure la majorité municipale nous exposer un projet tout à fait important. J'ai eu la possibilité de m'exprimer 1,30 minute. J'aimerais bien et les règles...

M. le Maire.- Ne me faites pas ce type de procès. Vous devriez au contraire remercier la majorité municipale de passer une heure et demie à présenter, avec des diapositives, un budget, ce qui n'est pas le cas dans beaucoup de villes que je connais, y compris des villes voisines. Ce temps de préparation est à mettre au crédit des élus qui sont en charge des finances, des services financiers qui travaillent pour que tout le monde comprenne l'architecture du budget y compris auxquelles j'ai fait remettre le résumé, la conclusion du budget accroché à l'ordre du jour. On ne peut pas faire mieux, Monsieur ARAZI.

Alors maintenant, si vous voulez...

M. ARAZI.- Je l'ai dit dans mon préambule.

M. le Maire.- Si vous voulez deux minutes de plus pour intervenir, vous aurez vos deux minutes de plus. Ce n'est pas un problème.

M. ARAZI.- Je pense qu'il faudra se rappeler à la prochaine commission du règlement intérieur, les durées de parole. Et les durées de parole, c'est au minimum 5 minutes.

M. le Maire.- Utilisez bien votre temps de parole. Allez-y.

M. ARAZI.- Et je vais essayer.

J'en étais sur les crèches. Il en va de même pour les caisses des écoles maternelles et primaires, de plus en plus surchargées.

M. le Maire.- Vous avez des crèches... Avons-nous ouvert des classes récemment ? Avez-vous fait le point du nombre de classes qui ont été fermées en maternelle par exemple ? Si elles sont surchargées et que, pendant le même temps, on en ferme, il y a quand même quelque chose qui ne va pas. C'est curieux.

M. ARAZI.- Le chiffre définitif du PLD 2011 est de 3 millions d'euros, ce qui montre bien que notre bonne santé actuelle des finances communales est payée pour une grande part avec la promotion immobilière, mais sans investissement pour préparer l'avenir. Dans votre préambule, comme l'a rappelé Mme RENOUIL, vous avez trouvé un beau slogan : un budget pour que la ville n'oublie personne. Mais ce n'est véritablement qu'un slogan. Je constate, au travers de mon action d'élu, que la ville ne prend pas assez en charge les besoins importants de nombreux Nogentais. Vous vous contentez de la méthode Coué en vous persuadant que vous faites bien et assez. Il y a cependant un manque criant de volonté politique et de moyens que vous mettez au service des plus démunis ou des Nogentais les plus en difficulté. Pour reprendre l'un de vos comparatifs, puisque vous ne l'avez pas projeté, en 2012 la ville pour 100 euros engagés, utilise 5,6... J'ai pris celui-là, ce n'est peut-être pas le meilleur comparatif, 5,26 euros à la sécurité pour 2,15 euros au social. Et j'ai noté, vous l'avez rappelé tout à l'heure, que pour l'investissement vous aviez prévu 50.000 euros sur un budget, pour des rénovations de logements d'urgence, pour un budget total de 21 millions d'euros.

Un mot concernant l'action de la ville pour sauvegarder l'environnement. Là encore, je l'avais rappelé, ce n'est toujours pas cité

dans le budget. J'avoue que j'enrage un peu plus chaque année devant l'opération Durablement Nogent. On va la voir dans quelques jours. Elle s'apparente à une simple action de communication, histoire de dire que l'on fait quelque chose. L'absence d'un véritable Agenda 21 et le retard pris par la commune méritent d'être corrigés, je le rappelle chaque année.

Un mot concernant le projet Eiffage. J'ai toujours été favorable à ce projet mais dans des conditions de volumétrie plus respectueuses de l'identité nogentaise. Vous m'avez d'ailleurs fait payer en 2009, ici même, une critique du projet en m'enlevant mes délégations et mon poste d'adjoint au Maire. Trois ans plus tard, les faits me donnent raison avec la mobilisation de nombreux Nogentais autour des requérants, membres du Conseil municipal qui sont là, pour demander entre autres un ajustement de la volumétrie. Preuve en est, qu'il y a sur cet important projet comme pour quasiment tous, un véritable déficit de concertation entre la ville et ses administrés.

Effectivement, j'ai été peut-être un peu long et je m'en excuse. J'ai surtout insisté sur les points qui posent problème au détriment d'autres sujets pour lesquels tout fonctionne. Vous comprenez donc qu'à travers mon vote, je veux à la fois marquer les points positifs dans le budget présenté mais aussi ne pas accepter certains manques et dysfonctionnements, tant dans le budget que dans la gouvernance. Pour explication de vote, je vais donc m'abstenir dans le vote à venir.

M. le Maire.- Vous comprendrez très bien que je ne veux pas reprendre point par point l'ensemble de vos affirmations car vous avez procédé par affirmation et non pas par démonstration. Vous comparez des chiffres qui ne sont pas comparables mais surtout aussi vous annoncez des chiffres que nous n'avons jamais validés. Enfin, c'est ainsi, c'est votre appréciation. Que voulez-vous, je ne peux pas vous empêcher de dire ce que vous aviez envie de dire ce soir pour ne pas prendre position.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. GEIB.- Sur un plan général, je vous féliciterai effectivement pour le maintien des taux d'imposition. Je donnerai aussi un point positif concernant l'augmentation du personnel parce que, en ces temps de chômage, que la municipalité participe aux recrutements de

personnes en recherche d'emploi est quelque chose de positif. Effectivement, le fait que les vacataires voire les non titulaires puissent être titularisés dans l'avenir, ce serait quelque chose à étudier, qui permettrait de sécuriser leur carrière et puis de mieux s'insérer dans la société, de pouvoir faire des projets pour l'avenir. Ce serait des choses intéressantes à travailler, peut-être à négocier. Concernant l'utilisation du PLD pour avoir des recettes complémentaires, je trouve que c'est une bonne idée. Moi aussi, je suis pour la densification de manière à éviter les problèmes de transport que l'on rencontre, les problèmes d'augmentation du temps de transport pour la plupart des salariés et des habitants. A partir du moment où cela nous permet de répondre à ce besoin et de surcroît d'avoir des recettes complémentaires, très bien.

Alors, effectivement là où le bât va blesser, cela a été rappelé par mon voisin, c'est qu'il faut que les services à la population puissent suivre. Ce sont des investissements, ce sont des coûts. Mais puisque le PLD nous permet d'avoir des recettes supplémentaires, il serait intéressant de penser à les affecter à ces différents services. Notamment, les crèches. J'ai bien retenu le taux de 52 % que vous servez sur 438 demandes. On sait bien aussi les uns et les autres que le nombre de demandes dépend de l'offre. Quand la plupart des gens savent qu'il n'y a pas tellement d'offre, ils se débrouillent par eux-mêmes pour trouver des solutions à leurs besoins. Certainement ce taux de 52 % qui peut sembler à moitié satisfaisant, doit-il être à modérer. Je pense que l'on est plus près des 30 % des besoins de la population.

Je voudrais aussi poser une question. Cela pose d'autres problèmes. Vous avez prévu, près des voies de la SNCF côté RER E, l'utilisation du domaine d'Erval pour faire des locaux administratifs. C'est une très bonne idée, pour faire un gymnase. Cela pose une question. Je crois que cet endroit était réservé pour le développement commercial. Est-ce une idée que vous avez abandonnée ? Et puis, cela pose une autre question. Depuis 2008, on parle du PLU. Va-t-on sortir le PLU, travailler dessus une fois que tous les espaces vides auront été remplis ? C'est-à-dire qu'il se chargera de répertorier ce qui a été décidé. Et tout le travail de réflexion en amont que l'on devrait faire, et de prospective, ne sera pas réalisé. C'est une question que je pose. Je vous vois poser vos pions dans les différents endroits et, en gros, on se demande ce que l'on va mettre dans le PLU après.

Une autre interrogation, je vois que pour l'aménagement de la Petite Italie, vous avez prévu 430.000 euros. Vous savez qu'il y a eu un débat assez contradictoire sur la fameuse statue. Une délibération vous autorisait à engager des dépenses. Vous avez déclaré que cette statue serait financée à 100 % par le promoteur. En revanche, la délibération n'a pas été annulée. Pour avoir par le passé, été échaudé par certains de vos engagements, je pense que pour clarifier les choses, il serait très bien d'annuler cette délibération.

Voilà, pour l'instant, ce que j'avais à dire.

M. le Maire.- Concernant le dernier point, je l'ai dit tout à l'heure, au Conseil municipal de fin avril nous annulerons cette délibération.

En ce qui concerne la plupart de vos questions, tout d'abord pour le personnel, tous les ans les services mettent en stage entre 10 et 20 personnes contractuelles, pour leur permettre d'entrer dans le processus de titularisation. C'est systématique mais cela dépend bien sûr de la capacité des gens et aussi de leur volonté. Certains ne souhaitent pas forcément faire l'effort de passer par le processus de titularisation. Mais ce processus existe. De là, à dire qu'il faut titulariser l'ensemble des personnes, c'est une autre affaire. Il est hors de question, dans la stratégie et dans la politique municipale, de titulariser des personnes dont le poste en tant que contractuel, a été créé pour une période déterminée. C'est le premier point. Le processus est enclenché et tous les ans nous y veillons.

Nous avons justement quelque chose d'intéressant dans ce qui a été dit tout à l'heure par M. GILLES. Si le président de la République demande la réduction des effectifs des collectivités territoriales et que, parallèlement à cela, le ministre du Travail nous demande par instruction préfectorale d'embaucher du personnel dans le cadre des contrats d'avenir, il faudrait qu'il y ait un peu de cohérence au niveau de l'État. Nous préférons suivre les consignes, les orientations du ministre du Travail qui va dans le sens d'une amélioration de l'emploi mais aussi, vous m'excuserez, de la qualification dans les collectivités territoriales. Le président de la République, lorsqu'il s'adresse à la presse et qu'il parle de réduction des effectifs, il prend pour exemple prioritairement les embauches dans les régions beaucoup plus que dans les communes. La vraie question se pose au niveau des régions qui ont

été amenées à embaucher dans des conditions importantes. Dans le cadre de l'Association des Maires de France, au sein du conseil d'administration où je siège, nous avons demandé un pacte de confiance entre l'Etat et les collectivités pour que l'on mette tout à plat et pour que l'on puisse parler clairement services à la population et supports à ces services. Que ce soit des supports internes aux collectivités, en régie, ou des supports choisis par des délégations de services publics. C'est ce que nous demandons. Bien sûr, nous sommes en période électorale, il ne faut pas attendre autre chose que des promesses aujourd'hui. En tout cas, après ces élections, nous rappellerons au niveau de l'AMF, que nous souhaitons un pacte sur plusieurs années de façon à ce que les choses soient claires entre l'Etat et les collectivités.

En ce qui concerne le PLU, le diagnostic doit être quasiment terminé. A priori, dans les mois qui viennent, nous aurons une réunion de travail au cours de laquelle nous vous présenterons le diagnostic concernant le PLU. De plus, nous vous présenterons l'avancée des travaux dans le cadre du schéma directeur de la région Ile de France qui est en révision car il n'est pas neutre, surtout depuis qu'il doit intégrer les contrats de développement territorial. Le PLU nogentais sera, par conséquent, élaboré à partir des données du diagnostic et des données relatives aux orientations de la région concernant le schéma directeur.

Concernant ces terrains et ces territoires de projet, que ce soit le RER A, le centre ville avec son marché ou le territoire des anciens bâtiments Erval, ils seront intégrés dans le PLU en tant que territoires de projet. Mais il n'y a pas que là que le PLU doit influencer l'avenir de notre collectivité. Il y a aussi les terrains relatifs aux axes structurants que sont le boulevard de Strasbourg, la Grande rue Charles de Gaulle et d'autres secteurs. Le diagnostic va nous être présenté prochainement et tout cela reprendra sa place dans le cadre de l'étude qui sera lancée aussitôt, avec la participation bien sûr du Conseil municipal, mais aussi des conseils de quartier à qui nous présenterons aussi le diagnostic pour qu'ils puissent participer à l'élaboration de ce PLU. Ils ont déjà reçu pour certains une information concernant le marché central, la partie centre ville. Ils recevront très prochainement d'ailleurs un rendu de l'étude relative à ce projet. Autrement dit, ce projet PLU, j'y tiens et, j'en prends l'engagement, sera un projet partagé.

En ce qui concerne le reste de vos remarques, je n'ai rien à dire d'autres que tout ce qui a été déclaré jusqu'à présent. Nous n'allons pas commencer un débat sur le centre d'affaires Nogent Baltard, d'autant que nous avons de plus en plus de mal à savoir avec qui nous devons débattre. Nous sommes en effet sollicités par des personnes qui, d'un seul coup, se décident comme étant des interlocuteurs ne reconnaissant pas les représentants des requérants que certains d'entre vous sont actuellement. D'après ce qu'il m'a été dit, ils ont même été désignés par les autres requérants. Il va falloir que l'on mette un peu d'ordre dans les discussions en cours. Je reste persuadé de toute façon que, avec la meilleure des bonnes volontés, j'espère que chacun est honnête dans la démarche qui a été entreprise, nous devrions, et moi j'y suis prêt en tout cas, nous devrions essayer de trouver un accord. Cet accord, malheureusement tel que cela se présente aujourd'hui, ne sera pas partagé par tous les requérants. C'est la question qui se posera. Comment allons-nous travailler avec une division des requérants sur ce projet ? On en rediscutera. J'attends les conclusions des rencontres qui ont repris. Nous verrons dans les semaines qui viennent si nous pouvons sortir des orientations qui conviennent à tout le monde.

Sur ce, Monsieur ARAZI, quand vous parlez des volumes et des hauteurs, je voudrais que l'on arrête de se faire peur. En ce qui concerne la place Leclerc et l'avenue de Joinville, je tiens à vous dire que le bâtiment le plus élevé du projet du centre d'affaires Nogent Baltard, est l'un des moins hauts de la place Leclerc. En effet, le plus haut a plus de 13 étages et celui dont je vous parle en a 10. Il s'appuie sur un bâtiment de 12 étages. Vous souhaiteriez que l'on baisse d'un niveau. On baisserait d'un niveau, pourquoi pas ? Mais le PLD baisserait d'autant au niveau du nombre de mètres carrés, 500 mètres carrés compte tenu du PLD cela fait une recette en moins. Et tout cela pour faire plaisir à qui ? Pour faire plaisir à des personnes qui pensent que c'est trop haut alors que la place Leclerc est beaucoup plus élevée en moyenne que ce bâtiment qui est le seul de cette hauteur. Tous les autres diminuent en hauteur pour arriver à R+2, R+3 dans l'avenue de Joinville. Il faut donc faire attention aux décisions et surtout aux demandes qui sont des demandes fondées sur la démagogie. La démagogie, c'est une chose. Mais là où nous sommes placés, quand on a la responsabilité de la gestion d'une collectivité, il faut que l'on fasse attention à ne pas se laisser porter dans nos décisions par la démagogie. L'orientation qui a été prise, est à mon avis une bonne orientation. Ce n'est pas par erreur, ce

n'est pas parce que nous reconnaissons des erreurs que nous avons accepté de discuter avec un certain nombre d'entre vous. Nous l'avons accepté pour faire en sorte de sortir un consensus. Mais il ne faut pas qu'à chaque fois que nous faisons un pas, on nous annonce une autre demande qui vient perturber le processus sur lequel nous avançons. On peut durer éternellement sur cette approche. Il faudra, à un moment donné, que l'on siffle la fin de la récréation et que l'on décide ensemble ce sur quoi nous allons conclure.

Y a-t-il d'autres questions ?

Mme HESLOUIN.- Je voudrais faire simplement une explication de vote. M. ARAZI l'a fait. Je crois que c'est le moment. A moins que vous considériez que ce ne soit pas le moment.

M. le Maire.- Vous pouvez annoncer ce que vous ferez tout à l'heure. Vous savez que nous allons voter par chapitre.

Mme HESLOUIN.- Oui mais, globalement, je voudrais vous annoncer notre position.

M. le Maire.- Excusez-moi Madame HESLOUIN. De toute façon, il faut que je fasse état des amendements. Avant d'aller au vote, il faudra que je fasse état des amendements.

Mme HESLOUIN.- J'y vais quand même. Mon explication de vote est la suivante, au nom de Mme DEBAECKER et moi-même. Nous voterons pour le BP 2012 car il présente des points positifs, et cela tout le monde l'a noté. C'est la stabilité des bases fiscales. Tout en regrettant que, face à une conjoncture difficile, la municipalité n'ait pas eu une attitude courageuse de remise en cause, notamment des dépenses de personnel. Chaque année, nous le disons. Vous proposez une mutualisation renforcée des services, ce qui est bien mais il aurait fallu certainement le faire avant, d'autant que l'on a pu constater dans les budgets précédents une hausse permanente des dépenses de personnel. Nous souhaitons donc que cette mutualisation soit faite au plus vite car il y a certainement des économies à faire. Nous regrettons également dans ce budget que des recettes de services aient été reconduites sur les bases 2011 alors que, dans le réel, elles étaient supérieures. Je veux parler des amendes de police. Il y a eu un net plus. On prévoit moins. La

participation des familles, c'est pareil, c'était plus, on prévoit moins. Les occupations de domaines publics, les sommes versées étaient conséquentes. Elles sont minorées. Cela aurait fait des recettes supplémentaires. J'avoue que nous ne comprenons pas très bien la démarche.

Voilà ce que je voulais dire.

M. le Maire.- Vous demandez pourquoi nous ne l'avons pas fait avant. Je vous renvoie aux années précédentes. Nous avons créé des services complémentaires. On annonce que nous avons repris le conservatoire. Les années précédentes, nous avons repris d'autres activités. Je pense à des activités comme la Scène et un certain nombre d'autres secteurs. Nous avons aussi créé des services nouveaux comme le CNIS. Nous avons aussi créé une police municipale. Par conséquent, je veux dire qu'en matière de création de postes, ces postes ont été créés à l'appui de services nouveaux, pas tous mais une grande partie.

La mutualisation des services, nous avons commencé. Sinon, les évolutions de personnel auraient été plus importantes. Je pense, par exemple, au service des marchés, la comptabilité, les services financiers. Tout cela est dans une même unité aujourd'hui. Et puis d'autres exemples pourraient être cités. Mais vous avez raison, il faut que nous accentuons cette approche et c'est bien pour cela qu'une équipe composée, sous la Direction générale des services, avec les services, va réfléchir à une réorganisation des services pour jouer un peu plus sur la polyvalence et la mutualisation, y compris d'ailleurs dans le cadre de l'implantation dont on vous a parlé, qui devrait permettre avec une approche au plan notamment des systèmes. Quand je dis des systèmes je pense à la dimension numérique. Il y a maintenant des moyens de communication et de mutualisation qui sont donnés, qui nous sont possibles, que nous n'avions pas avant, par une dispersion des services un peu sur le territoire. De ce côté, un travail de longue haleine est à mener. Nous commençons aujourd'hui. C'est quelque chose qui portera ses fruits au fur et à mesure des années à venir. Mais il est certain que c'est une obligation pour nous, compte tenu de ce que nous voyons concernant la participation de l'Etat et de l'aide que l'Etat peut apporter aux collectivités locales. Demain, il faudra que nous soyons en mesure

d'absorber la diminution de l'intervention de l'Etat sur les budgets des collectivités.

C'est d'ailleurs pour cela, un certain nombre d'entre vous l'a bien compris, que le centre d'affaires Nogent Baltard, au travers de la communauté d'agglomération, doit amener des recettes nouvelles puisque nous voulons essayer de maintenir ou de ne pas augmenter la pression sur les ménages dans l'avenir, mais faire en sorte que l'activité vienne en relais de la nécessité d'améliorer les services à la population. Ce n'est pas facile. Cela aurait pu être le cas plus rapidement si nous n'avions pas pris du retard sur le pôle RER A.

Cela me fait penser à une réponse que je n'ai pas donnée à M. GEIB concernant la gare RER E. Nous avons envisagé de doubler l'expérience du pôle RER A sur les bâtiments d'Erval. L'étude a été menée pendant au moins une année avec la SNCF mais aussi avec une société qui avait reçu mission de faire cette étude. Nous pouvions dégager sur ces terrains l'équivalent de 25 à 28.000 mètres carrés d'activité. Il se trouve que, pour créer cette activité à la cité d'affaires Nogent Baltard, nous devons tenir compte du RER A, il fallait que nous tenions compte du passage en souterrain de la A 86. Elle passe exactement sous les bâtiments d'Erval et la direction de l'équipement nous a demandé des études pour le portage de ces bâtiments. Ces études ont conclu qu'il fallait mettre des portiques pour échapper à l'emprise de l'autoroute A 86. Deuxièmement, construire en hauteur pour avoir la capacité, en cas d'incendie sur la A 86, d'intervenir par le haut de la voûte de la A 86. Les dépenses relatives à ces conditions qui nous ont été imposées par l'Etat, ont fait que nous nous sommes posé la question de l'intérêt de ce projet au plan financier. Le coût de la construction était en effet grevé par ces dispositions. Alors que si nous installons des gymnases, ils n'ont pas besoin de fondations particulières. Ce ne sont jamais que la transposition des hangars actuels d'Erval. Les gymnases, jusqu'à preuve du contraire, ont un sol qui n'est pas occupé. Il n'y a pas d'étage. Nous pouvons, le cas échéant, intervenir sur l'autoroute. Quitte à démolir le sol, on pourrait intervenir sur l'autoroute. La vraie raison est une question d'infrastructure. Il se trouve que, comme nous n'avons pas beaucoup de terrains disponibles dans cette ville pour restructurer les services, pour apporter un équipement sportif de qualité, équipement qui sera en plus à côté de la gare RER E et de la future gare du réseau Express, on s'est dit que le lieu était assez adapté. Ensuite, quitter la rue

de Plaisance où nous avons un loyer très important, quitter un certain nombre de bâtiments qui font partie de notre patrimoine, en les cédant, cela permet de faire en sorte que le coût de cette opération soit accessible au budget communal dans les 5 à 10 ans qui viennent. Tout cela se fera par étapes successives.

Voilà pourquoi nous avons changé notre fusil d'épaule. Et puis, je dois avouer que l'évolution de la dépollution de Marie Curie et la contrainte de ne mettre qu'un gymnase nous ont conduits à aller dans le sens en question. Et je dois avouer aussi que les négociations avec la SNCF ont été particulièrement intéressantes car la SNCF, et là je tiens à remercier le président de la République et le Premier ministre qui ont donné des instructions aux différentes sociétés relevant de l'Etat, de céder leur patrimoine dans des conditions intéressantes aux collectivités qui ont à réaliser un certain nombre, soit de logements, soit d'équipements, je dois avouer que la négociation a été bien menée. Elle devrait se poursuivre dans les jours qui viennent pour nous permettre un accès. Vous l'avez vu dans le budget. Vous avez dans le budget de cette année la moitié qui est inscrite pour un terrain qui, a priori, au départ valait quasiment 30 à 40 % plus cher que si on l'avait valorisé au plan commercial. Voilà la raison pour laquelle nous n'avons pas pu aller jusqu'au bout de la démarche.

Arrivé à ce stade de la discussion, avant de passer au vote du budget, j'ai reçu comme vous d'ailleurs, j'aurais pu me dispenser de les mettre sur table, deux amendements, un amendement au chapitre 1165-022 et un amendement au chapitre 21. Comme ils sont présentés par M. DEVYNCK, M. GEIB, Mme LAVIN, M. MASTROJANNI, je vais demander à certains d'entre vous d'expliquer, par exemple, le premier amendement, celui relatif au chapitre 21.

Qui prend la parole ?

M. GEIB.- Le chapitre 21 prévoit l'acquisition à la RATP des terrains nécessaires à la réalisation du projet sur le pôle RER A. La Direction nationale des domaines a estimé la valeur des terrains du secteur Nogent Baltard à 8.600.000 euros. Depuis cette évaluation, la RATP a fait valoir de nouvelles exigences en incluant dans l'opération d'aménagement des parcelles destinées à lui permettre de relocaliser sur le secteur des installations aujourd'hui situées sur la place Sémard.

L'acquisition de ces parcelles est imputable à la ville de Nogent et l'aménagement est à la charge du promoteur. De plus, la RATP bénéficie maintenant de surfaces construites supérieures à ce qui était prévu dans le contrat de programme et la déclaration de projet (287 mètres carrés supplémentaires de bureaux), ce qui majore de 600.000 euros la valeur des biens immobiliers qu'elle reçoit.

Considérant que la RATP souhaite une opération neutre sur le plan financier (paiement en dation), ce qui impose que la valeur des biens qu'elle reçoit soit équivalente à la valeur des biens qu'elle apporte et que la Ville prévoit d'acquérir la place Sémard dans la valeur marchande. Elle doit tenir compte que l'essentiel de la place appartient de fait au domaine public viaire, la neutralité de l'échange avec la RATP peut être obtenue sur un montant de 9.116.100 euros, tel que figurant dans le chapitre 21 du Budget primitif 2012 à condition d'inclure dans l'apport de la RATP, non seulement les terrains du secteur Nogent Baltard, mais également la place Sémard.

En conséquence, nous proposons le texte de l'amendement suivant : acquisition par la ville à la RATP des terrains du secteur Nogent Baltard et de la place Sémard, pour un montant global de 9.116.100 euros.

M. le Maire.- La réponse que je pourrais vous faire est très simple. Tout d'abord, vous vous référez au contrat de programme qui lui était prévisionnel. C'est la première chose.

La deuxième, c'est qu'il faut faire une différence entre la dation et le foncier que la ville va acheter à la RATP. Nous achetons un foncier sur une base bien précise, qui a été d'ailleurs valorisée par la Direction nationale des domaines. Cette estimation des terrains du secteur Nogent Baltard a été fixée à 8.600.000 euros. Il se trouve que, dans la négociation technique entre Eiffage et la RATP, il y a eu une évolution du coefficient de surface utile, une évolution du rapport entre la surface utile et la SHON sur les locaux RATP. Le foncier est le même. Seulement, sa valorisation est différente puisque, vous le déclarez d'ailleurs, vous l'inscrivez, il y a 287 mètres carrés supplémentaires de bureaux construits par Eiffage pour le compte de la RATP dans le cadre d'une dation. Dans une affaire pareille, nous avons traité, nous, avec la RATP sur la base de la valeur du foncier et non pas ce que le foncier peut être valorisé dans

l'accord passé entre Eiffage et la RATP. Ces 267 mètres carrés ne concernent pas la ville. Ils concernent l'accord qui a été passé entre la RATP et Eiffage. En fait, il ne faut pas tout confondre. Quand nous avons négocié l'achat de ces terrains, de ce foncier, la RATP ne l'a pas vendu sur la base d'une spéculation foncière ou sur la réutilisation de ces bâtiments, mais bien à la valeur estimée par les Domaines. Qu'avec Eiffage, elle valorise mieux le foncier qu'il n'était prévu, c'est le problème entre Eiffage et la RATP. Dernier point, les 267 mètres carrés, cela au moins la Ville est concernée sur ce point, produiront du PLD pour la ville. Par conséquent, aujourd'hui sur ce domaine, si la RATP, comme vous le dites et comme vous le pensez très fort, s'enrichit, n'oublions pas d'abord qu'elle ne s'enrichit pas. Elle valorise son foncier. En revanche, c'est quand même la RATP et l'Etat qui sont propriétaires de ces terrains. Dans cette affaire, nous sommes en tant que ville, à la manœuvre pour valoriser ces terrains alors que nous ne sommes propriétaires d'aucun mètre carré et que nous allons récolter le PLD relatif à cette opération.

Après, vous parlez d'associer la place Pierre Sépard à cette opération. Moi, je comprends dans votre amendement que, c'est vrai, la Ville n'écarte pas la possibilité d'acquérir la place Pierre Sépard. Quand on dit la place Pierre Sépard, c'est faux. Les terrains de la RATP situés place Pierre Sépard. Il y a la place mais il y a le reste des terrains. A quelle valeur marchande ? Les discussions ont commencé. Et la RATP voulait valoriser son terrain toute seule. Il y a d'autres possibilités pour sortir de ce problème place Pierre Sépard. En gros, les discussions ont lieu. La seule question qu'il faut quand même se poser, c'est qu'à force de dire Ah, si nous étions en charge de cette collectivité, nous procéderions autrement, il se trouve que, jusqu'en 2014, vous n'êtes pas en charge de cette collectivité. Et comme à l'Assemblée nationale, jusque peut-être en juin 2012, vous n'êtes pas en charge de l'Assemblée nationale. La démocratie fait qu'il y a un Conseil municipal d'élus, des adjoints, un Maire. C'est bien dans le cadre de leur stratégie au service de la collectivité. La seule chose que je vous demande d'ailleurs, c'est de ne pas me faire un mauvais procès en disant que je suis un mauvais négociateur. En effet, j'ai prouvé cela. Avec la plus grande des timidités et des précautions, j'ai prouvé que, dans cette affaire, nous étions quand même bien partis pour sortir un dossier intéressant pour la ville. Je négocierai avec la RATP les meilleures conditions pour la ville, dans le cadre de la place Pierre Sépard.

Une question cependant que vous affirmez et qui n'est pas exacte. La place Pierre Sémard fait partie du domaine public de la RATP. C'est vous qui avez inventé qu'elle faisait partie du domaine public de la viaire. C'est totalement faux. La place Pierre Sémard appartient à la RATP. Elle est passée dans le domaine public de la RATP parce qu'il y a circulation et stationnement. Si, demain, elle devait passer dans le domaine privé de la RATP, la RATP dirait à la Mairie : vous ne passez plus par là et je me charge de valoriser mes terrains. Ils en ont tout à fait le droit. C'est aussi un point qu'il faut rappeler. Quand vous avez un parking municipal qui est ouvert, il fait partie du domaine public de la ville. Quand vous le fermez et que vous le déclassez, il fait partie du domaine privé de la ville. La seule chose que l'on peut dire dans ce domaine, c'est qu'en fait, depuis la négociation qui a eu lieu entre la SNCF et la ville, à l'occasion de la réalisation de la place Leclerc, il y a eu un accord tacite entre la Ville et la SNCF pour ne pas faire payer de location à la Ville qui aurait pu se retrouver avec l'obligation de payer une location pour passer sur la partie de la place Pierre Sémard qui n'appartient pas à la collectivité. La seule partie qui appartient à la place Pierre Sémard, c'est la voirie qui est le long des habitations, de l'autre côté des terrains RATP. C'est la seule rue qui est communale. Le reste, le parking et l'autre voirie, appartient réellement à la RATP. La négociation qui est menée actuellement, dépasse l'aspect mètres carrés mais elle est fondée sur les droits à construire que représenteraient les terrains de la place Pierre Sémard. J'ai pris un engagement concernant l'ancienne gare. J'ai pris un engagement sur les volumes. J'essaierai de négocier dans ce sens.

Aujourd'hui, en tant que Maire, je ne peux pas accepter de donner un avis favorable à l'amendement qui est présenté ce soir par les conseillers municipaux dont j'ai donné le nom tout à l'heure.

Deuxième amendement. Nous voterons ensuite.

M. GILLES.- Le deuxième amendement, je vais le présenter. Comme je vous le disais tout à l'heure, sur les dépenses de fonctionnement un certain nombre de chapitres augmentent un peu vite. En regardant de près, on s'est aperçu que certains articles augmentaient sans justification absolue dans un contexte de crise puisque vous nous avez rappelé que c'est la crise qui explique que vous soyez obligé de passer de 14 millions de dette à 22,8. Par rapport à cela, on a repéré notamment trois articles sur lesquels on pourrait faire de sérieux efforts. Il

y a les fêtes, les réceptions qui augmentent tous les deux dans votre proposition de 2 %. Il y a surtout les indemnités des élus qui augmentent de 10,2 %. Dans le contexte actuel, augmenter de 10,2 % les indemnités des élus, on considère que c'est un peu de la provocation. Je pense qu'il n'est vraiment pas sain de donner ce signal à l'ensemble des Nogentais. On vous propose donc, conformément au discours que l'on a entendu des deux côtés, et du côté du candidat du PS et du côté du candidat de l'UMP...

M. le Maire.- Vous n'avez inscrit que le nom de M. HOLLANDE.

M. GILLES.- ... de faire un effort sur ces dépenses.

M. le Maire.- Vous n'avez inscrit que le nom de M. HOLLANDE dans votre amendement.

M. GILLES.- Je vous signale quand même que M. SARKOZY a proposé de faire exactement la même chose sur la présidence du Conseil général de la Corrèze. Cela veut bien dire qu'il est d'accord avec l'idée de réduire les indemnités des élus.

M. le Maire.- Il faut regarder les choses avec un peu d'humour.

M. GILLES.- Comme je n'en ai pas...

M. le Maire.- Quand une baisse de 10 % des indemnités des parlementaires est envisagée par M. HOLLANDE, M. SARKOZY, dans sa façon humoristique, propose que cette baisse s'applique également à la rémunération de M. HOLLANDE en Corrèze. Ce n'est pas une décision ex abrupto. C'est un effet de campagne électorale. La première chose qu'il faut vous....

M. GILLES.- Et quand il propose de réduire le nombre de parlementaires, c'est aussi de l'humour ?

M. le Maire.- Qui ?

M. GILLES.- Nicolas SARKOZY.

M. le Maire.- Pas du tout.

M. GILLES.- Cela veut bien dire qu'il veut réduire les dépenses...

M. le Maire.- Non Monsieur.

M. GILLES.- ... au coût des élus.

M. le Maire.- Je croyais que vous suiviez la campagne de M. SARKOZY. Vous vous impliquez ?

M. GILLES.- Oui parce que je lis les discours. Cela m'intéresse.

M. le Maire.- J'ai cru comprendre que vous étiez plus proche de la campagne de M. HOLLANDE.

M. GILLES.- Pas vraiment, non.

M. le Maire.- Pas vraiment ? Alors, vous me direz de quel candidat vous êtes proche. Vous n'avez pas bien suivi ce qu'a dit le président de la République, en tant que candidat. Il a dit simplement qu'il veut proposer une part de proportionnelle dans l'élection des députés à l'Assemblée nationale. Par conséquent, pour permettre cela, il fallait diminuer le nombre de circonscriptions et de parlementaires pour ouvrir, sur un nombre fermé de députés, une partie de ces postes à l'élection, à la proportionnelle. Il n'a donc pas l'intention de diminuer, mais de répartir autrement, l'élection.

Je voudrais dire que votre demande est surprenante. Nous avons en effet reçu du ministère de l'Intérieur l'instruction dont vous parlez. Ce n'est pas une décision prise à la légère. Les indemnités des élus évoluent périodiquement sur les bases décidées par la loi de finances. C'est traduit par une circulaire du ministère de l'Intérieur. J'ai reçu d'ailleurs, il y a deux ou trois jours, la façon de traiter un tel sujet au plan municipal. Je peux vous dire que le montant, pour l'instant, qui a été attribué à la Ville n'est pas un montant par élu. C'est une enveloppe qui est répartie ensuite en fonction des différentes délégations des uns et des autres.

Il se trouve qu'à Nogent, alors que dans d'autres villes ce n'est quasiment jamais le cas, j'ai considéré que, quand on était Conseiller délégué, que l'on avait des responsabilités, il était naturel qu'il y ait une indemnité. La répartition de cette enveloppe est donc faite sur un nombre de personnes important puisque, dans la majorité municipale, je crois qu'il ne doit y avoir que deux personnes qui, n'ayant pas de délégation au travers des postes soit d'adjoints, soit de délégués, n'ont pas d'indemnité. Tous les autres ont une indemnité plus ou moins importante bien sûr mais j'ai souhaité que, tout travail méritant indemnité, il était nécessaire de se répartir le mieux possible les indemnités pour faire en sorte que chacun logiquement reçoive une indemnité due à sa fonction.

Autre point important, pour arriver à ce dispositif, et je suis prêt à vous envoyer les fiches d'indemnité du Maire, à titre personnel j'ai divisé par trois l'indemnité que je perçois pour la répartir entre mes adjoints et les conseillers délégués. Je peux vous dire une chose. Ce n'est pas de la démagogie. Je le fais depuis 2001. Ce n'est pas aujourd'hui que j'ai commencé à le faire.

L'autre point important en ce qui concerne les indemnités, puisque c'est sous cette rubrique que le chiffre que vous avez indiqué, est placé, il y a aussi la rémunération des salaires du directeur de la MJC et de son adjoint. Dans cette masse, il y a aussi ce que nous versons pour le fonctionnement de la MJC. En réalité, il faut le savoir, la MJC reçoit une subvention de la Ville. Vous l'avez vu tout à l'heure. Mais nous versons aussi le salaire du directeur et du directeur adjoint. Ces salaires sont décidés par la Fédération des maisons de la jeunesse et de la culture. C'est 3,5 % de plus.

Ce n'est donc pas aussi simple que cela. Tous les ans, vous posez...

M. GILLES.- Ce n'est quand même pas le directeur de la MJC qui explique une augmentation de 10 % des indemnités des élus.

M. le Maire.- Où avez-vous pêché cela ?

M. GILLES.- Ce sont les chiffres que vous proposez, 10 % d'augmentation.

M. le Maire.- C'est dans cette rubrique qu'il y a aussi la rémunération, les salaires du directeur de la MJC.

M. GILLES.- C'est nouveau en 2012 ? Cela n'y était pas en 2011 ?

M. le Maire.- Cela a toujours été.

M. GILLES.- Cela ne change donc rien au niveau de la base. Cela n'explique pas l'augmentation de 10 %.

M. le Maire.- Puis-je vous poser une question, Monsieur GILLES ?

M. GILLES.- J'aimerais comprendre pourquoi vous croyez absolument prioritaire d'augmenter de 10 % le salaire des élus.

M. le Maire.- Permettez, c'est un faux procès et c'est de la démagogie. Mais je vais vous poser une question. A titre personnel, en tant que fonctionnaire, haut fonctionnaire, êtes-vous prêt à verser 10 % de votre salaire au titre de la solidarité nationale ? Etes-vous prêt à le faire ? Nous, si.

M. GILLES.- En tant que fonctionnaire, je vous signale que le point de la Fonction publique est gelé depuis trois ans. Je n'ai pas été augmenté d'un centime depuis trois ans.

M. le Maire.- D'accord. Je vais vous faire une confidence.

M. GEIB.- Le salaire du directeur de la MJC, c'est 65 58. C'est une ligne à part.

M. le Maire.- C'est dans le compte 65, Monsieur. C'est dans le chapitre 65. Je n'improvise pas sur des dossiers pareils.

De toute façon, je considère que 10 % de baisse sur les postes que vous indiquez, c'est véritablement pour faire une opération de communication mais cela n'a pas d'influence réelle sur l'équilibre du budget. Ce n'est pas cela qui fera la différence. Si c'est un principe, je n'en

suis pas là. Je suis plutôt sur le principe de demander aux élus de ce Conseil municipal de s'investir encore plus au service de la population. Et puis, deuxième point, de faire en sorte que fêtes et cérémonies, réceptions et événementiel, soient à la hauteur d'une collectivité comme la nôtre et permettent à nos habitants de passer, de temps en temps, dans un cadre convivial, des événements intéressants. Je pense à la fête de la musique. Je pense à la fête des médiévales. Je pense à toute une série d'événements comme ceux-là.

C'est notre choix politique. Vous avez un autre choix. Or, il se trouve qu'en ce qui me concerne, je proposerai au Conseil municipal de ne pas suivre ce deuxième amendement.

Je mets au vote les deux amendements puisqu'ils ont été proposés par des conseillers municipaux.

(Il est procédé aux votes)

Le conseil municipal, par 24 voix contre dont 1 pouvoir (Mme RENOUX), 4 voix pour (M. GILLES, M. GEIB) dont 2 pouvoirs (M. MASTROJANNI, M. DEVYNCK), et 3 abstentions (Mme HESLOUIN, M. ARAZI), dont 1 pouvoir (Mme DEBAECKER)

M. le Maire.- Nous passons au vote du budget principal.

12/39 - Reprise anticipée des résultats - Budget primitif 2012 - Budget général

(Mme RENOUIL présente la délibération)

M. le Maire.- On vote sur le principe de la reprise anticipée. On n'en est pas encore aux chapitres. Cette reprise anticipée est un élément important du budget qui vous a été présenté.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés,

12/40 - Reprise anticipée des résultats - Budget primitif 2012 - Budget annexe des parkings

(Mme RENOUIL présente la délibération)

M. le Maire.- Sur le principe de reprendre par anticipation les résultats du parking, budget que nous présenterons tout de suite après le budget principal, nous votons.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés,

12/41 - Exercice 2012 - Vote du Budget primitif - Budget principal

M. le Maire.- Nous allons donc procéder par chapitre. Plutôt que de passer les chapitres un par un, quels sont les chapitres sur lesquels certains d'entre vous souhaitent s'abstenir ?

M. ARAZI.- Je m'abstiens pour la totalité. Ce sera plus simple.

M. GILLES.- Je vote contre le chapitre 21, puisque l'on avait présenté un amendement. Je vote contre le chapitre 23 parce qu'il comprend 440.000 € de travaux d'aménagement liés en fait au pôle RER et j'estime que ces travaux n'ont pas à être pris en charge par la Ville. Je vote contre le chapitre 16 emprunts, puisque l'on a déjà emprunté 5,6 millions l'année dernière, que l'on est à 28,8 millions de dette. Il est temps d'arrêter d'emprunter.

M. GEIB.- Moi, par principe je vote contre tous les chapitres. Ce sera plus simple.

M. le Maire.- Pour les autres chapitres, Monsieur GILLES, vous ne vous abstenez pas.

M. GILLES.- Les autres, pas de problème.

M. ARAZI.- Je vais m'abstenir sur tout, comme je vous l'ai dit.

M. le Maire.- On y arrive.

M. GILLES.- Vote contre le compte 16, emprunts et dettes.

M. GEIB.- (*hors micro*) Je vote contre l'ensemble.

M. le Maire.- Je prends les votes sur l'ensemble. M. ARAZI s'abstient sur l'ensemble.

M. GILLES.- Je vote contre le chapitre 011 puisqu'il augmente de 3,80, au-delà des 2 %. Je vote contre les charges de personnel en raison de l'augmentation du nombre de non titulaires. Je vote contre le chapitre 65 en raison des 10,2 % d'augmentation sur les indemnités des élus.

Il M. le Maire.- Il faudra que l'on recherche ce chiffre. On va vous répondre là-dessus.

M. DELLMANN.- Il y a 6,93 à la page 17. Je ne comprends pas, je ne sais pas où tu as trouvé ce chiffre.

M. GILLES.- C'est facile. Je vais te donner la page tout de suite.

M. le Maire.- Il y a le Fonds GEP, etc. On en reparlera.

M. GILLES.- C'est le chapitre 65, article 31 qui passe de 255.124 à 281.136.

M. le Maire.- On a bien compris.

M. GILLES.- Cela fait 10,2.

M. le Maire.- Seulement il n'y a pas que l'indemnité pure et dure des élus. Il y a aussi le Fonds GEP et d'autres choses.

Monsieur GEIB, vous votez contre sur l'ensemble, y compris pour le personnel. C'est excellent.

M. GEIB.- Ne plaisantons pas. Le problème est que je ne sais pas ce que vous mettez dans vos comptes. Je n'ai donc pas confiance.

M. le Maire.- Oui, c'est vrai, ce n'est pas très clair. On va vous croire !

M. le Maire.- Nous sommes arrivés à la fin de cette partie. Nous avons maintenant le vote du budget des parkings.

Mme RENOUIL.- Non, on n'a pas encore fait les recettes du fonctionnement.

M. le Maire.- Très juste.

Mme RENOUIL.- Même si l'on n'est pas trop soutenu par notre opposition, on va quand même essayer de voter les recettes de fonctionnement.

M. le Maire.- Même question que précédemment, abstention ou vote contre sur certains chapitres ? Vote contre sur l'ensemble ? Ce sont des recettes. Vous pourriez...

M. GEIB.- Je suis bien sûr pour les recettes. C'est la répartition des dépenses qui me pose problème.

M. le Maire.- Exactement. J'attendais cette explication. J'étais très inquiet, surtout quand un banquier n'est pas pour des recettes, c'est le monde à l'envers.

M. ARAZI.- Abstention.

M. le Maire.- Sur l'ensemble ? Remarquez, c'est bien, pas de recettes, pas de dépenses, tout va bien !

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal, par 28 voix pour, dont 3 pouvoirs (Mme RENOUX, Mme DEBAECKER, M. DEVYNCK) sauf pour les chapitres 16 – 21 – 23 en investissement et 011 – 012 – 65 en fonctionnement, 2 voix contre (M.GILLES) dont 1 pouvoir (M. DEVYNCK), 1 abstention (M. ARAZI) et 2 voix contre (M. GEIB) dont 1 pouvoir (M. MASTROJANNI),

Merci.

12/42 - Vote du Budget primitif Budget annexe des parkings - Exercice 2012

(Mme RENOUIL présente la délibération)

M. le Maire.- Très bien.

M. GILLES.- Juste une question. Dans le résultat, on prévoit combien de recettes sur le parking du pôle RER ?

M. le Maire.- A priori, 25.000 euros par mois. C'est une estimation pour l'instant. On n'a pas d'expérience sur le sujet.

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Je vous remercie. Le budget est adopté sur les bases qui viennent d'être présentées.

12/43 - Exercice 2012 - Vote des taux d'imposition - Vote du produit fiscal

M. le Maire.- Pour conclure quand même sur l'élément le plus important qui ressort de ce budget.

(Mme RENOUIL présente la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Je vous remercie. Nous maintenons pour 2012 les taux d'imposition depuis 2008.

Merci à Mme RENOUIL et aux services qui ont préparé cette réunion sur le budget.

Mme RENOUIL.- Je voudrais dire aussi un grand merci à mes collègues qui ont aussi beaucoup travaillé sur le budget, en particulier Mme DELANNET sur tout le budget scolaire qui nous a pris pas mal de temps, Mme GASTINE pour le budget des ressources humaines et M. PASTERNAK qui était là à chaque réunion budgétaire et il y en a beaucoup.

M. le Maire.- Tous les trois représentent 80 % du budget.

Mme RENOUIL.- Et puis, M. HIRT et Mme NATAF qui ont la difficulté.

M. le Maire.- Mme NATAF va maintenant intervenir pour les associations. En tout cas, je m'associe à ce que vient de dire Mme RENOUIL sur l'ensemble des collègues de l'équipe municipale.

12/44 - Exercice 2012 - Subventions allouées en faveur des associations

(Mme NATAF présente la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ? Nous reprenons bien sûr des éléments du budget que vous venez de voter. C'est la répartition qui vous est proposée.

M. GEIB.- Je vote contre tous les budgets des associations.

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal, par 29 voix pour dont 3 pouvoirs (Mme RENOUX, Mme DEBAECKER, M. DEVYNCK) et 2 voix contre (M. GEIB) dont 1 pouvoir (M. MASTROJANNI).

12/45 - Exercice 2012 - Subventions allouées en faveur des établissements publics locaux et aux délégataires

(M. HIRT présente la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions sur ce sujet ?

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal, par 29 voix pour, dont 3 pouvoirs (Mme RENOUX, Mme DEBAECKER, M. DEVYNCK), et 2 abstentions (M. GEIB) dont 1 pouvoir (M. MASTROJANNI).

Merci.

12/46 - Exercice 2012 - Répartition de la subvention départementale 2012 aux associations à caractère scolaire, culturel, social

(Mme NATAF présente la délibération)

M. le Maire.- Merci. Y a-t-il des questions complémentaires ?

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal, par 29 voix pour, dont 3 pouvoirs (Mme RENOUX, Mme DEBAECKER, M. DEVYNCK), et 2 abstentions (M. GEIB) dont 1 pouvoir (M. MASTROJANNI).

Je vous remercie.

12/47 - Garantie d'un emprunt de 4.104.000 euros à hauteur de 100 % en faveur de Valophis Habitat pour le financement des travaux de réhabilitation de 228 logements les Vergers du Fort à Nogent

(M. le Maire présente la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

Je vous remercie. Nous allons pouvoir commencer cette opération qui est attendue par les habitants de ces bâtiments.

12/48 - Exercice 2012 - Compétence donnée à M. le Maire en matière d'emprunt de ligne de trésorerie

(Mme RENOUIL présente la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions sur ce sujet ?

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal, par 29 voix pour, dont 3 pouvoirs (Mme RENOUX, Mme DEBAECKER, M. MASTROJANNI), et 2 voix contre (M. GILLES) dont 1 pouvoir (M. DEVYNCK),

C'est très bien.

M. GILLES.- C'est la cohérence avec le vote sur le budget.

M. le Maire.- Mais non, Monsieur. Je vote cela pour le Président du Conseil général du Val de Marne, communiste. Cela fait partie des compétences de la fonction. Mais je remarque quand même votre systématisme dans l'opposition.

12/49 - Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité dont le SIPPAREC est coordonnateur

(M. PASTERNAK présente la délibération - M. le Maire laisse la présidence de la séance à M. PASTERNAK)

M. ARAZI.- On n'avait pas déjà voté une délibération dans ce sens ? Ou c'était autre chose ?

M. PASTERNAK.- Ce devait être une subvention auprès du SIPPAREC.

M. SAJHAU.- C'était pour un autre groupement de commandes. C'est le groupement de commande sur l'électricité. L'intérêt de le faire aujourd'hui, c'est que jusqu'à il y a peu de temps, quand tu

sortais du tarif dérégulé, tu ne pouvais plus y revenir. C'était un vrai danger et les entreprises industrielles se sont trouvées piégées, étant sorties. Maintenant, on peut revenir au tarif régulé. Cela veut dire que si l'appel d'offres est avantageux, si le fournisseur est sérieux, on peut y passer et revenir derrière au tarif régulé s'il y avait une dérive, suite aux appels d'offres sous forme de bourse de l'énergie.

M. ARAZI.- On avait voté quoi ? Je ne me souviens plus. Je n'ai pas eu le temps de regarder.

M. SAJHAU.- C'était un marché de commandes mais pas sur l'achat d'électricité. C'était sur des prestations de services.

M. PASTERNAK.- Y a-t-il d'autres questions ?

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal, par 29 voix pour, dont 3 pouvoirs (Mme RENOUX, Mme DEBAECKER, M. DEVYNCK), et 2 voix contre (M. GEIB) dont 1 pouvoir (M. MASTROJANNI).

12/50 - Demande de subvention parlementaire auprès de M. CARREZ député du Val de Marne, pour la rénovation et mise en conformité d'une partie de l'éclairage public de la Grande rue Charles de Gaulle

(M. PASTERNAK présente la délibération. M. le Maire reprend la présidence de la séance)

M. le Maire.- Très bien. Y a-t-il des questions ?

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

Je vous remercie.

12/51 - Avenant à la convention du 27 décembre 2001 relative aux informations cadastrales

(M. FONTAINE présente la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

Je vous remercie.

12/52 - Modification du tableau des effectifs

(Mme GASTINE présente la délibération)

M. le Maire.- Très bien. Y a-t-il des questions ?

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

Je vous remercie.

12/53 - Revalorisation de la prestation interministérielle de restauration accordée aux enseignants du 1^{er} degré

(Mme DELANNET présente la délibération)

M. le Président.- Y a-t-il des questions ?

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

12/54 - Approbation de la convention à passer avec l'inspection académique pour l'organisation d'activités impliquant la prestation d'intervenants extérieurs et fixation du taux de vacation des intervenants Echecs de l'école élémentaire Val de Beauté - Année scolaire 2011-2012

(Mme DELANNET présente la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

Je vous remercie.

12/55 - Organisation d'un week end marché de Noël en Alsace

(Mme THOME présente la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

12/56 - Autorisation donnée à M. le Maire pour demander des subventions destinées au musée

(Mme MUNZER présente la délibération)

M. le Maire.- Nous l'utilisons périodiquement.

Mme MUNZER.- Deux œuvres l'an passé ont été acquises que l'on a pu voir cette année dans la collection.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

Je vous remercie.

12/57 - Transfert du siège social et modification des statuts du syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité Ile de France (SIGEIF)

(M. SAJHAU présente la délibération)

M. le Maire.- Très bien. Y a-t-il des questions ?

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

12/58 - Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de question.

Questions diverses

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres questions en dehors de ces délibérations ?

M. ARAZI.- Merci Monsieur le Maire. J'ai deux questions orales.

Ma première question concernera les maisons rue Zola. En 2008, le Conseil municipal a voté la mise en place d'un droit de

préemption sur la maison du 9 rue Emile Zola pour empêcher la destruction des deux maisons 9 et 11 rue Emile Zola. Or, lors du Conseil municipal du 14 décembre 2011, ce dernier a autorisé une servitude de passage pour permettre un projet immobilier sur le terrain du 9 rue Emile Zola, délibération d'ailleurs que nous contestons. Aujourd'hui, les riverains m'ont informé de la vente au promoteur d'autres parcelles dont celle du 9 rue Emile Zola. Vous parliez tout à l'heure, dans votre introduction, de la maison Toscani. Je ne sais pas si c'est de cette maison dont il s'agit. Pouvez-vous m'indiquer si la ville a enlevé le droit de préemption sur cette maison, la maison du 9 ? Et, sachant que c'est une décision du Conseil municipal, si la Ville a été sollicitée par un nouveau projet du même promoteur incluant d'autres parcelles, puisqu'il semblerait que ce soit tout autour de la maison du 11 rue Emile Zola, que plusieurs maisons sont vendues ou en cours de vente. C'est ma première question.

La deuxième question concerne une demande urgente de relogement. Une famille nogentaise, un couple qui vient d'avoir un bébé il y a quelques jours, vit depuis 7 ans dans une cave de 10 mètres carrés qu'elle loue dans une copropriété. D'autres caves de cet immeuble sont louées à d'autres personnes. La Ville et la Préfecture ont été sollicitées à plusieurs reprises par ce couple pour constater le caractère insalubre. Merci de me dire si la Ville, et la Préfecture bien évidemment, a autorisé ce type de location que je précise être, pour un 10 mètres carrés, à 500 euros par mois, ce qu'elle compte faire pour cette famille qui a besoin d'un relogement d'urgence. Le bébé est malade et passe son temps à l'hôpital.

M. le Maire.- Je ne sais pas qui vous informe mais, en ce qui concerne la fameuse rue Emile Zola, deux points.

Le premier point, c'est qu'il est vrai que le promoteur a été approché par le propriétaire du 9 qui souhaitait vendre sa propriété. Il m'a demandé ce que ferait la Ville s'il négociait avec le promoteur pour utiliser un dispositif qui est dans le POS et qui consiste à mettre en conformité l'épannelage. Quand on s'appuie sur un bâtiment plus haut, vous avez dans la règle du Plan d'Occupation des Sols la possibilité de monter au moins d'un niveau au-dessus de ce qui est autorisé, pour qu'il n'y ait pas de rupture entre les bâtiments qui sont côte à côte. C'est pour cela que j'étais intervenu entre autres en menaçant de préempter. J'ai dit au promoteur que la Ville n'était pas favorable et qu'elle ne pouvait

admettre qu'une chose, c'est de que la maison du 9 soit vendue en tant que maison et non pas en tant que spéculation foncière. Il n'y a pas, à ce jour, de discussion plus avancée entre le promoteur et le propriétaire de cette maison.

M. ARAZI.- Si vous me permettez, la promesse de vente a été signée.

M. le Maire.- Non monsieur.

M. ARAZI.- C'est ce que dit le propriétaire.

M. le Maire.- Non monsieur.

En tout cas, il n'y a pas de DIA qui soit arrivée. Je tiens à vous dire qu'il est hors de question que la ville accepte une modification du permis de construire qui a été signé au promoteur, qui a traité avec le propriétaire du 11. C'est le premier point. D'autres terrains aujourd'hui, non il n'y a pas eu de démarche.

Vous pouvez sourire Monsieur ARAZI, ce n'est pas parce que vous vous baladez dans les rues tous les jours, à accoster tous les gens qui se baladent, qui ont appris les dernières rumeurs du quartier, que vous avez forcément la vérité. Je trouve phénoménal que vous soyez beaucoup plus au courant de choses qui relèvent de rumeurs plutôt que de la vérité.

C'est pour le secteur en question. En revanche, je me dois honnêtement de dire que le propriétaire qui jouxte le terrain, tout au moins le parking de la résidence le Cèdre, a déposé un recours gracieux concernant la délibération qui autoriserait une servitude de passage pour l'opération du 11 rue Emile Zola. Nous l'avons reçu aujourd'hui, nous le traiterons normalement. Cela va être étudié par le service urbanisme.

Concernant la deuxième question, je tiens à vous dire que vous arrivez vraiment en retard. Cela fait 10 ans qu'elle se pose. Pourquoi ? En effet, vous parlez de la trouée qui est Grande rue Charles de Gaulle. Au plan propriété, chaque propriétaire avait, dans l'achat de son appartement, une chambre annexe qui n'était pas dans la cave mais

dans un entresol. Ce ne sont pas réellement des caves, il y a des fenêtres.

M. ARAZI.- Ce sont des caves.

M. le Maire.- Ce ne sont pas des caves au plan de la vente, Monsieur ARAZI.

M. ARAZI.- On ne va pas faire de débat...

M. le Maire.- Ce n'est pas parce que je ne dis pas ce que vous voulez affirmer que je ne suis pas au courant de ce dossier.

M. ARAZI.- Ce n'est pas parce que vous nous dites quelque chose, que c'est la vérité descendue du ciel.

M. le Maire.- Et ce n'est pas parce que vous dites quelque chose que c'est la vérité.

M. ARAZI.- Ce que j'entends, c'est que, effectivement...

M. le Maire.- Non, vous n'entendez rien Monsieur.

M. ARAZI.- ... cela fait plusieurs années que vous laissez des gens dans des conditions tout à fait...

M. le Maire.- Vous laissez ?!

M. ARAZI.- Vous nous dites que cela fait dix ans que vous êtes au courant.

M. le Maire.- Va-t-il vous arriver une fois d'attendre la fin de mon intervention ? Pourquoi à chaque fois que l'on vous contredit, tout de suite vous montez d'un cran pour affirmer.... Vous écoutez quand on vous parle ? Si vous vous moquez de ma réponse, je ne vais pas continuer et prêcher dans le vide.

Le dossier, je le connais. J'ai reçu les personnes notamment, et pas que celles-là, d'autres encore. Les conditions d'accueil

n'étaient pas, au plan de l'hygiène et du fonctionnement, correctes. Pourquoi ? Les propriétaires ont fait des modifications de ces chambres pour en faire des studios en réalité. Ces chambres étaient destinées au départ à l'accueil des personnes qui étaient au service des propriétaires, au tout début pour loger. Ce n'était pas fait pour y vivre mais pour y loger.

Pourquoi dites-vous que c'est la Ville qui permet cela ? Cela ne concerne pas la Ville. Cela concerne la Ville s'il y a un problème d'hygiène. Au titre de l'utilisation de ces locaux, sachez que nous l'avons regardé de très près et pas hier matin. Il y a plusieurs mois, si ce n'est plusieurs années. Dans le règlement de la copropriété, ils ont l'accord pour faire ce genre de choses. Adressez-vous au syndic, adressez-vous au président de la copropriété, pour leur demander qu'ils vous transmettent les documents relatifs à cette copropriété et à l'utilisation de ces bâtiments. Je peux vous dire que ce n'est pas le cas à cet endroit dans la ville. Il y a d'autres immeubles. Vous savez ?

M. ARAZI.- (*hors micro*) Absolument.

M. le Maire.- Vous savez cela. Si nécessaire, nous trouverons un logement à ces personnes mais cela n'empêchera pas le propriétaire de relouer dans des conditions qui sont acceptées dans le cadre de la copropriété, avec l'usage d'une chambre avec un lavabo et puis une machine à laver. C'est le vrai problème. En matière de problèmes graves, je peux vous dire qu'il y a des situations beaucoup plus dramatiques que celle dont vous parlez. Celle-là est relative à autre chose. Le cas que vous présentez, que nous connaissons bien, relève du fait que la personne a considéré qu'elle n'était pas hébergée dans de bonnes conditions et a refusé de payer son loyer. A partir de là, le processus s'est enclenché et il y a un problème entre le propriétaire et son locataire. Ce n'est pas à la Ville de régler les problèmes entre chaque propriétaire et chaque locataire. Vu le nombre de personnes qui sont dans cette situation dans la Ville, je peux vous dire ce n'est pas notre boulot. Notre boulot, c'est de faire respecter l'hygiène quand il y a problème dans une habitation. Dans certaines d'entre elles, des travaux ont été faits pour une somme non négligeable d'ailleurs. On avait vu les factures de certains travaux. Cette affaire n'est pas aussi simple que cela. La difficulté que nous avons pour reloger ces personnes, c'est qu'elles ont un arriéré de loyer tel que, dans le réseau social, pour les faire entrer dans un dispositif de ce type, les commissions d'attribution regardent à deux fois le cas de

personnes qui ont des arriérées de loyers très importants. Nous faisons notre possible pour trouver des solutions mais uniquement dans le cadre de la demande de logement social qui nous a été déposée par cette famille.

M. ARAZI.- (*hors micro, inaudible*)

M. le Maire.- Bien sûr que je vous permets, il n'y a pas de problème.

M. ARAZI.- Celles que j'ai visitées, étaient insalubres. Les personnes avaient souhaité vous voir et je sais qu'elles ont eu contact avec Yves à plusieurs reprises. Elles n'ont pas pu avoir rendez-vous. De fait, un certain nombre de documents a acté l'insalubrité du lieu. Je n'appelle même pas cela une habitation. Je note avec intérêt ce que vous disiez. Je pense que, déjà mon intervention allait dans ce sens, il faut que l'on trouve très vite, pour cette famille avec un bébé de quelques jours, une solution dans un logement d'urgence. Il sera ensuite temps de regarder effectivement au fond le problème global de ces locations. Pour l'instant, c'était le sens de mon intervention ce soir, il y a urgence à reloger ce couple avec ce bébé.

M. le Maire.- Nous n'avons pas attendu que vous nous donniez ce conseil. Le CCAS et sa directrice ont déjà reçu cette famille. Nous suivons ce dossier. Sachez que c'est bien d'en parler. Sachez aussi que vous n'êtes pas seul sur ce dossier. Voyez, dans un cas pareil, vous vous seriez dirigé vers la Maison sociale, vous auriez rencontré la directrice du CCAS et vous auriez su plus de choses et vous connaîtriez l'avancée du dossier. Or, vous jouez, vous savez il y a une bande dessinée qui raconte l'histoire d'un cow-boy, Lucky Luke, toujours tout seul et qui croyait pouvoir jouer les redresseurs de torts en permanence mais à chaque fois est reparti en ayant raté son opération. Soyez plus collectif, vous verrez, il y a des choses que l'on pourrait régler plus facilement si vous alliez à la Maison sociale pour leur dire ce que vous avez vu, ce que vous avez entendu. Nous ne jouons pas "perso". Ce qui compte pour nous, c'est de régler le problème. On a déjà pris contact.

Très bien. Y a-t-il d'autres questions ?

Mme HESLOUIN.- Petite question par rapport au parking du tennis club. Il a été fait, je crois, il y a un an ou quelque chose comme cela.

M. le Maire.- Moins que cela.

Mme HESLOUIN.- Moins que cela. A nouveau, il est démolé pour en refaire un qui soit plus conforme. Je ne comprends pas très bien pourquoi on en arrive là.

M. le Maire.- Parce qu'il y a eu une erreur.

Mme HESLOUIN.- Alors, qui paye ?

M. le Maire.- Ce parking ne doit pas être imperméabilisé à cet endroit. Il doit laisser passer l'eau. Par conséquent, nous avons revu cela avec l'entreprise. C'est l'entreprise qui a fait le premier, qui refait le second.

Mme HESLOUIN.- La ville ne paie pas.

M. le Maire.- La ville a payé...

Mme HESLOUIN.- Le premier.

M. le Maire.- ... l'opération globalement mais elle n'était pas conforme à ce que j'avais demandé. Dans ce secteur, nous n'imperméabiliserons pas les terrains. Ce n'est pas possible.

M. GILLES.- Ce n'est pas une question, c'est une demande. Serait-il possible, au cours d'une commission prochaine, de consacrer dix minutes, un quart d'heure, pour faire un point sur la DSP Opalys ? Des informations un peu contradictoires arrivent, notamment que les gens qui passeraient par Opalys n'auraient accès qu'à SFR. On ne va pas passer la soirée là-dessus mais si l'on peut faire un point pour savoir...

M. le Maire.- On peut vous le faire à l'occasion de la prochaine commission, avant le Conseil municipal de fin avril, on pourra

faire un point. M. IPPOLITO pourrait peut-être vous donner déjà une partie de la réponse.

M. IPPOLITO.- Par rapport à cette question, on y avait déjà répondu à plusieurs reprises. Aujourd'hui, je n'ai pas d'éléments, en tout cas qui me soient venus à l'oreille disant que, sur la DSP Opalys, ne passe que par SFR. Pour moi cela a été tranché et aujourd'hui Orange, si l'on prend le cas d'Orange, a payé un abonnement de passage sur le réseau Opalys. Il n'y a pas de retour négatif. Je suis intéressé aussi pour refaire un point là-dessus.

M. le Maire.- Ce que l'on pourrait dire...

M. GILLES.- C'est la lecture du rapport financier. On avait échangé là-dessus. C'est vrai qu'il y a des propos mais je pense qu'il faut faire...

M. IPPOLITO.- On va le faire.

M. le Maire.- J'aimerais que l'on en parle dans le cadre d'une commission, parce que c'est vrai que s'il fallait que l'on dise tout ce que l'on entend sur les démarches commerciales des uns et des autres, il y a en à prendre et à laisser. Je préfère que l'on ait un échange en commission et que l'on donne tous les éléments, tous ceux que nous connaissons en tout cas.

En ce qui concerne en revanche la fibre, nous avons avec M. IPPOLITO participé au lancement de la fibre France Télécom. Aujourd'hui, la Ville est câblée à plus de 60 % ?

M. IPPOLITO.- 65 %.

M. le Maire.- Orange avait invité à cette manifestation conjointe Charenton, parce que nous sommes les deux premières villes, Charenton et Nogent, à être raccordées à la fibre France Télécom. Ils ont accueilli le premier raccordé de Charenton et le premier raccordé de Nogent sur les fibres, avec un programme qui se terminera sur toute la Ville en 2015, au plus tard.

M. IPPOLITO.- Je confirme. Ils ont confirmé cela devant tout le monde. C'est ce que l'on avait dit : 2015, 100 % de la ville fibrée, que ce soit appartement collectif ou pavillon.

M. le Maire.- Soyons clairs, appartements collectifs ou individuels.

M. IPPOLITO.- Voilà, individuels et collectifs.

M. le Maire.- Il faut que l'on soit très clair, le dispositif lancé par France Télécom permet à tout opérateur de se raccorder. Ils arrivent jusqu'au pied de l'immeuble, dans la colonne. Ils tirent la colonne, je crois.

M. IPPOLITO.- Quand on parle de fibrage, il y a la partie horizontale, 100 % de la ville sera fibrée horizontalement. Après, il y a des histoires de syndic, de signature des conventions, etc. De toute façon, c'est multi opérateur dans tous les cas. Il y a encore des débats, etc. Pour moi, les choses... En tout cas, s'il y a encore des malentendus sur le fait que ce soit multi opérateurs, cela doit être réglé. Aujourd'hui, cela fonctionne. Le Nogentais qui a été connecté, est connecté sur le réseau Opalys.

M. le Maire.- Il se trouve, mais on n'en parlera pas trop longtemps, que certains opérateurs ont annoncé qu'ils étaient les seuls à pouvoir se raccorder à la fibre Opalys.

M. IPPOLITO.- Ils le font encore mais, avec les temps, dans les six mois à venir, on n'en entendra plus parler. L'histoire des zones pavillonnaires, quelques tests ont été effectués sur Nogent. Ce n'est pas encore 100 % proposé par les opérateurs parce qu'il y a toujours des réglementations au niveau de la recette -?- qui ne sont pas encore stabilisées. Mais d'ici au premier semestre, je pense que l'on sera au moins clair.

M. le Maire.- L'un des problèmes des habitats individuels, lorsqu'ils sont dans des secteurs avec un téléphone en aérien, c'est qu'ils ne sont pas prêts, d'après ce qu'ils nous ont dit, à passer la fibre en aérien. Ils travaillent pour que ce soit possible. Le deuxième point, c'est la distance entre l'habitation et l'arrivée en horizontal sous le trottoir. De quelle façon passe-t-on la fibre depuis le trottoir jusqu'à l'habitation ? La passe-t-on en souterrain ou en aérien ? Ils travaillent à cela parce que cela nécessite, au plan technologique, des précisions qui aujourd'hui ne sont pas encore prêtes. On inscrira cela à la prochaine commission des finances qui se tiendra avant la fin avril.

Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je vous souhaite une bonne soirée. Merci de votre présence.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15

Jacques J.P. MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
Conseiller Général du Val-de-Marne
Président de la Communauté d'Agglomération
de la Vallée de la Marne